



## Vice-rectorat adjoint à l'enseignement et aux affaires professorales

**Destinataires :** Toutes les employées et tous les employés (UMCM)

**c. c. :**           Gilles C. Roy, VRER  
                     Edgar Robichaud, VRARH

**Auteure :** Elizabeth Dawes, vice-rectrice adjointe à l'enseignement et aux affaires professorales

**Date :** Le 8 janvier 2021

**Objet :** L'accès aux édifices de l'UMCM en cas de phase rouge (version révisée)

---

Cette note de service s'adresse à toutes les employées et tous les employés de l'UMCM. Nous vous invitons à la lire attentivement afin de prendre connaissance des **démarches à suivre en cas de phase rouge**.

### LA PHASE ROUGE

La Santé publique du N.-B. distingue les **phases d'alerte jaune, orange et rouge** dans le *Plan de rétablissement*<sup>1</sup>. Veuillez consulter le document intitulé *Comparaison des phases d'alerte du plan de rétablissement – janvier 2021*<sup>2</sup>. Rappelons que les consignes provinciales pour chaque phase peuvent changer à n'importe quel moment.

Pour connaître **les consignes de l'UMCM** en ce qui concerne l'enseignement, la RDC, les activités étudiantes récréatives ou sociales, les rassemblements, les réunions et l'ouverture des installations, veuillez consulter *Les consignes relatives aux phases jaune, orange et rouge* (<https://www.umoncton.ca/umcm-vraeap/>).

### COMMENT ACCÉDER AUX ÉDIFICES EN CAS DE PHASE ROUGE?

À l'UMCM, les employées et employés ainsi que les étudiantes et étudiants devront procéder comme suit :

- 1) **ÉTAPE 1 : Remplir obligatoirement le formulaire de dépistage actif en ligne quotidiennement**
  - En cas de phase rouge, le formulaire sera affiché sur la page d'accueil du site web de l'Université (<https://www.umoncton.ca/>) dans la section COVID-19. Il suffira de cliquer sur le bouton « Dépistage actif UMCM » pour y accéder.
  - **Avant de venir sur le campus**, chaque personne devra répondre aux 5 questions du formulaire de dépistage actif en ligne. Une fois rempli, le formulaire sera envoyé automatiquement à la direction du Service de sécurité.
  - Toute personne qui répond « OUI » à l'une des questions devra s'isoler chez elle.
  - En phase rouge, il sera **obligatoire** de remplir le formulaire de dépistage actif **quotidiennement** avant de venir sur le campus. Veuillez noter qu'il est possible de le faire à partir de votre téléphone.
  - Si vous entrez et sortez de votre édifice **plusieurs fois dans la même journée**, il n'est pas nécessaire de remplir le formulaire chaque fois. Cependant, vous devrez rentrer chez vous si vous développez des symptômes au cours de la journée.

---

<sup>1</sup> (révisé en janvier 2021) <https://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/corporate/promo/covid-19/retablissement.html#rouge>

<sup>2</sup> [https://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/eco-bce/Promo/covid-19/comparaison\\_phases\\_d-alerte.pdf](https://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/eco-bce/Promo/covid-19/comparaison_phases_d-alerte.pdf)

## 2) **ÉTAPE 2 : Utiliser votre carte d'accès électronique pour entrer dans l'édifice**

- En cas de phase rouge, une carte d'accès électronique devra être utilisée pour accéder aux édifices. Vous aurez accès à la porte d'entrée désignée pour votre édifice.
- Les personnes à mobilité réduite qui devront accéder au Centre étudiant, à Jean-Cadieux, à Adrien-J.-Cormier ou à Taillon sont invitées à communiquer avec le Service de sécurité au 858-4100.
- **À partir du 18 janvier 2021**, la distribution des cartes d'accès électroniques se fera pour les étudiantes et étudiants ayant des cours en présentiel.
- Les employées et employés qui n'ont pas déjà de carte (ou de puce) en recevront une automatiquement de la direction de leur unité académique, département ou service sans avoir besoin d'en faire la demande.
- Veuillez ne pas soumettre de demande individuelle en suivant le processus habituel.
- La carte d'accès permet au Service de sécurité de savoir qui est entré dans quel édifice et à quelle heure. En cas de non-respect des consignes, votre carte d'accès pourra être désactivée sans préavis.

## QUI AURA ACCÈS AUX ÉDIFICES EN CAS DE PHASE ROUGE?

### 1) Employées et employés

- En cas de phase rouge, les employées et employés auront accès aux édifices où ils travaillent.

### 2) Étudiantes et étudiants de 1<sup>er</sup> cycle ayant un ou plusieurs cours en présentiel

- En cas de phase rouge pendant la **semaine du 11 au 15 janvier 2021**, aucun accès ne sera autorisé car tous les cours auront lieu à distance pendant la première semaine des cours.
- Rappelons qu'en cas de phase rouge, la consultation des professeures et professeurs **devra se faire à distance**. L'utilisation des salles d'étude dans les facultés sera **suspendue** en phase rouge.

### 3) Étudiantes et étudiants de 1<sup>er</sup> cycle ayant des cours à distance uniquement

- En cas de phase rouge, les étudiantes et étudiants ayant des cours à distance uniquement n'auront **pas accès aux édifices**. Les services des bibliothèques seront disponibles **à distance**.
- Celles et ceux qui habitent en logement universitaire auront accès à leur résidence uniquement. Les bibliothèques, le resto-lounge 63 et le CEPS seront tous **fermés**.

### 4) Étudiantes et étudiants de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles

- Les étudiantes et étudiants de 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> cycle ayant des cours ou des activités de recherche en présentiel auront accès à l'édifice où se trouve l'atelier ou le laboratoire de recherche ou d'enseignement.